

# Ressource Handicap Formation

## Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse



Webinaire :

*Se préparer à l'audit Qualiopi en améliorant  
l'accessibilité de ses formations*

13 juin 2023



# Les intervenants

- Emilie Rouinvy, Chargée d'Études et de Développement, RHF  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
- Hélène Patry Heintz, Chargée d'Études et de Développement, RHF  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
- Maxime Breithaupt, Directeur, Association Moderniser Sans Exclure  
Sud



# Les objectifs du webinar

- Appréhender vos obligations légales en matière d'accessibilité de la formation pour tous et leur place dans Qualiopi,
- Consolider votre approche de la démarche de progrès continu de l'accessibilité de vos formations,
- Partager les raisons principales de votre engagement dans une politique d'accessibilité généralisée de votre offre de formation.

- Le sous-titrage zoom est disponible
- Le webinar est enregistré
- Le support et le replay seront disponibles sur les centres ressources des RHF :
  - PACA <https://www.rhf-paca.fr>
  - Corse <https://www.rhf-corse.fr>
- Les questions sont à poser sur le module Q/R



# Cadre légal et définition de l'accessibilité

La compensation est un droit individuel - L'accessibilité un devoir sociétal



**Egalité**  
discrimination



**Equité**  
compensation



**Inclusion**  
accessibilité

## Loi 2005, les articles L 5211-4, D 5211-2 et suivants du code du travail

Les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble invalidant » **en adaptant les formations dispensées** (accueil à temps partiel ou discontinu, adaptations individuelles ou collectives, accessibilité des supports et du matériel, recours aux TIC, aménagement des modalités d'évaluation).



# Le handicap dans Qualiopi

**Critère 1 : les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder, les résultats obtenus**

**Indicateur 1** : Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.

- **Livret d'accueil accessible, registre public d'accessibilité, conditions d'accès**

**Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et de l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations**

**Indicateur 4** : Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ ou le financeur concerné(s).

- **Le prestataire démontre qu'il prend en compte les situations de handicap et les besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, humains...).**

**Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre**

**Indicateur 10** : Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires

- **Liste de structures / personnes ressources (réactualisée régulièrement) susceptibles d'aider à aménager les parcours.**

**Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre**

**Indicateur 19** : Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

- **Modalités d'accès ou supports spécifiques et capitalisation des aménagements mis en œuvre.**

**Indicateur 20** : le prestataire dispose **d'un référent handicap**



# Le handicap dans Qualiopi

**Critère 5 : La qualification et le développement, des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations**

**Indicateur 21** : Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

➤ **Sensibilisation des personnels à l'accueil du public en situation de handicap.**

**Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel**

**Indicateur 23** : Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

➤ **Veille réglementaire en matière de handicap.**

**Indicateur 25** : Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.

➤ **Participation à des conférences thématiques, colloques, salons, groupes de réflexions et d'analyse de pratiques en matière d'innovations pédagogiques et technologiques pour l'accueil des personnes en situation de handicap.**

**Indicateur 26** : Le prestataire **mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires** pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap

**Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées** **AMÉLIORATION CONTINUE – AUDIT DE SURVEILLANCE**

Pour aller plus loin : <https://rhf-paca.fr/handicap-en-formation/qualiopi>



# L'Offre de Services Ressource Handicap Formation

Une offre de services pour accompagner les OF et les CFA de PACA et de Corse

Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de droit commun en prenant mieux en compte le handicap

- ✓ Développement d'une politique d'accessibilité des organismes de formation et CFA : accompagner des démarches de progrès continu
- ✓ Appui à la sécurisation des parcours : intervenir en soutien des référents handicap pour l'aménagement de parcours
- ✓ Professionnalisation et animation des acteurs de la formation : favoriser une montée en compétences collective





# Des centres de ressources en ligne

Actualités, évènements, outils, offre de professionnalisation, espace membre...

<https://www.rhf-paca.fr>

<https://www.rhf-corse.fr>

**Resource Handicap Formation**

Le handicap en formation

La RHF

Amélioration continue

Centre ressources

Espace Membre

Je contacte la RHF

La Ressource Handicap Formation

## Mieux prendre en compte le handicap en formation

Bienvenue sur la plateforme numérique de la Ressource Handicap Formation Provence-Alpes-Côte d'Azur



La RHF... une histoire !

**Resource Handicap Formation**

Accessibilité

Compensation

Animation de réseaux

Évaluation RHF

Centre ressources

Contact

## Mieux prendre en compte le handicap en formation

Bienvenue sur la plateforme Ressource Handicap Formation Corse

A propos ...

Articles & Évènements

Regarder la vidéo



EN PARTENARIAT AVEC



**PREFET DE CORSE**  
L'union fait la force

**COLLETTIVITÀ di CORSICA**  
COLLETTIVITÀ di CORSE

**agefiph**  
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées







# Une démarche de progrès continu en matière d'accessibilité

Une invitation à engager votre organisme de manière volontaire pour :

- ✓ Disposer d'un outil de pilotage et de suivi de votre politique accessibilité généralisée
- ✓ Vous préparer à une variété de besoins d'apprentissage au lieu de réagir au coup par coup face à des difficultés rencontrées
- ✓ Partir de la réalité de votre organisme
- ✓ Valoriser vos efforts et vos progrès plus que les résultats
- ✓ Communiquer sur vos bonnes pratiques et votre engagement auprès de vos équipes, vos apprenants et vos partenaires
- ✓ Adhérer à une communauté de pairs
- ✓ **Nourrir vos obligations qualité : QUALIOPi, Labels (APP, Diversité,...), démarches régionales**





# Une démarche de progrès continu en matière d'accessibilité

## Les étapes de la démarche de progrès :

### 1) Vous engager et structurer votre démarche :

- Une charte d'engagement signée par la Direction
- Une démarche pilotée le référent handicap formation
- Une réflexion portée par le groupe projet interne

### 2) Réaliser l'état des lieux de votre accessibilité :

- Un outil d'auto-positionnement en 21 questions
- Des exemples pour vous inspirer
- Un premier état des lieux de votre niveau d'accessibilité par site

### 3) Identifier vos axes de progrès :

- Votre plan de progrès annuel

### 4) Mettre en œuvre les actions de progrès identifiées

A chaque étape, un.e conseiller.e Ressource Handicap Formation peut vous accompagner.

Fin de l'année N





## Ce qu'en disent les membres de la communauté

### La démarche de progrès : "Ce n'est pas juste un bout de papier.."



Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la RHF, un petit groupe de volontaires (OF/CFA) a accepté de témoigner devant la caméra de la mise en œuvre de la démarche de progrès de l'accessibilité généralisée au sein de leurs structures après 18 mois d'expérimentation

## Retour d'expériences suivi d'une activité



# Activité

En un mot, que est l'intérêt pour votre organisme de s'engager dans la démarche de progrès ?





# Découvrir l'espace membre

 **Ressource Handicap Formation**

  
Le handicap en formation

  
La RHF

  
Amélioration continue

  
Centre ressources

  
Espace Membre

  
Je contacte la RHF

## Espace membre

Accueil / S'enregistrer

### Ouvrir un espace membre sécurisé

Vous possédez déjà un espace membre :

 Se connecter

Vous n'êtes pas encore inscrit dans la communauté et vous souhaitez profiter immédiatement de tous les avantages à créer un espace membre :

- Saisir et suivre l'avancement de la politique accessibilité de votre structure
- Télécharger l'attestation de suivi des avancées
- Disposer de ressources pédagogiques, techniques sur des adaptations spécifiques et/ou bonnes pratiques...

Votre organisme de formation : \*



### Oups !!!

Ma structure n'apparaît pas dans la liste déroulante !

Je dois au préalable déclarer mon organisme pour qu'il puisse apparaître dans la base de données de la Ressource Handicap Formation :

Déclarer mon organisme



## Temps d'échanges



Merci de poser  
vos questions dans le module Q/R



## Votre avis nous intéresse

**Merci de bien vouloir  
répondre au sondage  
qui s'affiche**





# Devenir membre et contacter la RHF

 **Ressource Handicap Formation**

 Le handicap en formation

 La RHF

 Amélioration continue

 Centre ressources

 Espace Membre

 Je contacte la RHF

## Espace membre

Accueil / Connexion

### S'authentifier

Vous n'avez pas encore d'espace membre,  
Et vous souhaitez bénéficier de toutes ressources utiles pour mener à bien vos missions  
en matière de politique d'accessibilité :

[Créer un espace membre](#)

Email : \* (Format attendu : exemple@test.com)

Mot de passe : \*

[Mot de passe oublié ?](#)

[Se connecter](#)

Les champs marqués d'une \* sont obligatoires

## En Provence-Alpes-Côte d'Azur



<https://www.rhf-paca.fr>



[rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr)



04.42.93.15.50

## En Corse



<https://www.rhf-corse.fr>



[contact@rhf-corse.fr](mailto:contact@rhf-corse.fr)



**Haute-Corse**  
Nathalie MORDICONI  
06.28.58.71.33



**Corse-du-Sud**  
Alexandra CONSTANTINOS  
06.72.79.24.43



# Ressource Handicap Formation

## Titre



**Merci pour votre participation !**